

Comment votre établissement a-t-il été choisi ?

Près de 10 000 personnes ont été enquêtées par l'INSEE entre novembre 2004 et mars 2005. Nous interrogeons ensuite l'établissement des salariés enquêtés. Environ 4600 établissements participent à cette enquête sur toute la France.

La confidentialité de votre réponse

Bien sûr, conformément à la loi, les données concernant votre établissement resteront strictement anonymes et confidentielles. Les coordonnées personnelles demandées en fin de questionnaire ne serviront qu'à vous envoyer les résultats ou éventuellement vous recontacter, si vous l'autorisez. En aucun cas, ces données ne seront diffusées à des tiers.

Les missions de l'Ined

L'Institut national d'études démographiques est un organisme de recherche public qui étudie les populations de la France et des pays étrangers. Les phénomènes étudiés sont simples et universels : la naissance, les unions, l'emploi, les migrations, la mort...

L'Ined analyse les données d'enquêtes, de recensement ou d'état civil fournies par l'Insee. Il produit aussi ses propres données, en s'associant à l'Insee pour la réalisation d'enquêtes de grande envergure.

L'Ined assure l'information du public sur les questions démographiques, notamment en publiant son bulletin mensuel « Population et sociétés ».

Ined – 133, boulevard Davout
75980 Paris Cedex 20
Tél.: 33 (0)1 56 06 20 00
<http://www.ined.fr>

Les missions de l'Insee

L'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques est un organisme public chargé de collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique à caractère économique, démographique ou social.

Les études de l'Insee intéressent un large public. Chaque année, 250 000 questions sont adressées à l'Insee ; elles émanent d'horizons les plus divers : journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations, associations ou particuliers.

Insee – 18, boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris Cedex 14
Tél. : 33 (0)1 41 17 66 11
<http://www.insee.fr/>



Enquête

**Familiales
et
employeurs**

**Votre établissement a été sélectionné
pour participer à une enquête de l'INED
en collaboration avec l'INSEE**

Pour en savoir plus...

Nous vous remercions de votre participation !

- *Comment les situations familiales des salariés sont-elles gérées dans les établissements ?*
- *Quels sont les besoins et les contraintes des employeurs ?*
- *La prise en compte des contraintes familiales des salariés dans l'établissement permet-elle de diminuer l'absentéisme ? D'améliorer la productivité ? De fidéliser des salariés ?*
- *Quelles entreprises bénéficient des mesures récentes de politiques publiques, comme le « crédit d'impôts famille » ?*

Voici quelques exemples de questions auxquelles cette enquête sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale permettra de répondre. Il s'agit par conséquent de mieux connaître vos pratiques dans ce domaine.

C'est une enquête novatrice, par son thème, mais aussi parce qu'elle interroge à la fois les salariés et leurs employeurs. C'est pourquoi chaque réponse compte, et est cruciale pour faire avancer la connaissance des entreprises et l'action publique sur le sujet.

Qui a conçu le questionnaire ?

Un groupe de pilotage réunissant l'Ined, l'Insee, la Cnaf, des chercheurs spécialistes du sujet, plusieurs Ministères (emploi, santé et protection sociale, industrie, fonction publique) et organisations professionnelles (CGPME, MEDEF, CCI, CFDT, CGT).

Qui doit répondre au questionnaire ?

Le service du personnel (DRH) ou à défaut, le responsable de l'établissement. Cette enquête concerne l'organisation du travail au quotidien, donc **l'établissement**, même si les décisions ne sont pas toujours prises à ce niveau. Vous ne devez donc pas transmettre le questionnaire à votre siège ou à un autre établissement.

Deux moyens pour répondre

Deux moyens sont à votre disposition : vous pouvez remplir le **questionnaire papier** joint, ou y répondre sur un site **Internet** sécurisé grâce à votre identifiant et votre mot de passe figurant dans le courrier accompagnant le questionnaire.

Une enquête obligatoire

Le Conseil National de l'Information Statistique, au sein duquel siègent les organisations professionnelles, a attribué à l'enquête l'avis d'opportunité, le label d'intérêt général et le caractère obligatoire.

Les données figurant dans le questionnaire sont des données essentielles, indispensables à la collectivité et ne sont pas disponibles ailleurs. Nous nous engageons à vous communiquer, dès leur parution, les premiers résultats de l'enquête.

Vous n'avez pas le temps de répondre aux enquêtes ?

Ce questionnaire a été conçu de façon à vous prendre un minimum de temps ; seules les informations essentielles vous sont demandées (conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, mode d'organisation du travail, structure des effectifs de votre établissement).

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous aider à remplir le questionnaire.

Cela concerne-t-il tous les secteurs d'activité ? Le public comme le privé ?

Chaque secteur d'activité est particulier : tenir compte de cette diversité est essentiel pour la représentativité de l'enquête.

C'est une des rares enquêtes qui concerne tous les employeurs, publics comme privés. Elle donnera par exemple des résultats sur les modes d'organisation du travail des entreprises, des commerces, des associations, des mairies, des lycées.

Vous pensez que votre établissement est trop particulier ?

Justement, si votre établissement est spécifique, et ne vous paraît pas représentatif de votre secteur, il est important de répondre pour tenir compte de la diversité des modes de gestion des ressources humaines en France.